

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE CÔTE VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile CÔTE D'ALBATRE organise les Samedi 25 et Dimanche 26 AOUT 2018 une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

20ème COURSE DE COTE PEA VHC D'ETRETAT/BENOUVILLE

Cette épreuve course de côte compte pour le Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2018.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie en date du **20/06/2018** sous le numéro **42** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **490** en date du **20/06/2018**

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve Course de côte régionale d'Etretat/Bénouville 2018

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires SportifsM. LEVAVASSEUR Francis	Licence n° 5849
Commissaires Sportifs	Mme. LARUE Annick	Licence n° 19109
	M. PATIN Jean-Pierre	Licence n° 4183
	M. CARTERON Michel	Licence n° 8442
Directeur de Course	M. DUMAS Jean-Pierre	Licence n° 11888
Directeur de Course Adjoint	M. SALENNE Jacques	Licence n° 18219
Commissaires Techniques (B au minimum)	M. DUQUESNE Henri	Licence n° 147386
Chargé de la mise en place des moyens	M. GUYOT Hubert	Licence n° 137484
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. DEUIL Sébastien	Licence n° 113016
Chargé des Commissaires de route	M. VOISIN Raphaël	Licence n° 211834
Chronométreurs	M. JEGOU Pascal	Licence n° 3899

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement : [Dès réception du visa](#)

Ouverture des engagements : [Dès réception du visa](#)

Clôture des engagements le [Mardi 21 AOUT 2018 à 23h59](#).

Vérifications administratives le [Samedi 25 AOUT 2018 de 09h00 à 12h00 à Ferme Léger, Bénouville \(76790\)](#).

Vérifications techniques le [Samedi 25 AOUT 2018 de 09h15 à 12h15 à 09h30 à Ferme Léger, Bénouville \(76790\)](#).

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le [Samedi 25 AOUT 2018 à 13h30](#).

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : [Samedi 25 AOUT 2018 à 11h00](#)

Briefing des commissaires le [Samedi 25 AOUT 2018 à 13h30 à Ferme Léger, Bénouville \(76790\)](#).

Essais non chronométrés le [Samedi 25 AOUT 2018 de 14h00 à 15h00](#).

Essais chronométrés le [Samedi 25 AOUT 2018 de 15h15 à 16h30](#).

Le Briefing des pilotes sera remis écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le [Samedi 25 AOUT 2018 à 16h35](#).

1^{ère} montée le [Samedi 25 AOUT 2018 de 16h45 à 18h30](#)

2^{ème} montée le [Dimanche 26 AOUT 2018](#) immédiatement après la deuxième montée de la course de [côte moderne](#)

3^{ème} montée le [Dimanche 26 AOUT 2018](#) immédiatement après la troisième montée de la course de [côte moderne](#)

Affichage des résultats provisoires : [après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé](#)

Remise des prix le [Dimanche 26 AOUT 2018 à 19h00](#) à Ferme Léger, Bénouville (76790) [ou](#) Salle de la Mairie, Bénouville (76790) [suivant la météo](#).

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **100**.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes **aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures")**.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : N.A. (J1). B. & Classic de Compétition.

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de la compétition (internationale) (nationale) (régionale) ou le règlement standard courses de côte, sauf les frais de participation qui sont fixés à 280€ réduits à 140€ avec publicité de l'organisateur et pour les membres de l'ASA Côte d'Albâtre(1311) 200€ réduits à 100€ avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : le Mardi 21 AOUT 2018 à minuit (date du cachet de la poste faisant foi).

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

RALLYGT Association 7 rue Maria Chapdelaine 14600 HONFLEUR	Raphael VOISIN Portable : 06.51.77.62.54 Fax : 09.89.03.24.34 E-mail : rvoisin@rallygt.fr
--	--

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de la course de support (internationale) (nationale) ou le règlement standard Course de Côte.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve (internationale) (nationale) (régionale) s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. Numéros de course

Voir règlement particulier de l'épreuve (internationale) ou règlement standard Course de Côte,

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.

11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve (internationale) (nationale) ou règlement standard Course de Côte.

11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargés dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacune des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9,
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement séparé pour les voitures des groupes N, A, (J1). B, Classic qui ne devront jamais figurer au classement du Championnat de France et de l'indice de performance de la Montagne VHC.

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents **participants** seront récompensés, **suivant l'article 11** du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Remise des prix le **Dimanche 26 AOUT 2018 à 19h00 à Ferme Léger, Bénouville (76790) ou Salle de la Mairie, Bénouville (76790) suivant la météo.**